



Régie incendie
Memphrémagog Est

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
RÉGIE INCENDIE MEMPHRÉMAGOG EST

**AVIS PUBLIC aux contribuables concernés des municipalités
du Canton de Hatley , de Hatley, d'Ayer's Cliff, de Stanstead, de Stanstead-
Est, de Barnston-Ouest, d'Ogden, du Canton de Stanstead, de North Hatley
ainsi que de Ste-Catherine de Hatley**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, conformément à l'article 607 du code municipal par le soussigné André Martel, secrétaire-trésorière de la Régie incendie Memphrémagog Est :

QUE le conseil de la Régie incendie Memphrémagog Est a adopté par résolution, lors d'une assemblée spéciale le 15 mars 2021, le règlement d'emprunt n° 2021-01 de la Régie incendie Memphrémagog Est décrétant une dépense maximum au montant de SEPT CENT QUARANTE-SEPT MILLE DOLLARS (747 000 \$) afin de financer l'acquisition d'appareil respiratoire, de véhicule des services, d'habits de combats, de la mise à jour du compresseur à air de la caserne 1 et de la mise à niveau du système de communication sur une période d'au plus DIX (10) ans.

QUE tout contribuable concerné a le droit de s'opposer à l'approbation de ce règlement en transmettant par écrit son opposition au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans les trente (30) jours suivants la publication du présent avis.

**PUBLIC NOTICE to the concerned taxpayers of the municipalities of
Canton de Hatley, Hatley, Ayer's Cliff, Stanstead, Stanstead Est, Barnston-
Ouest, Ogden, Canton de Stanstead, North Hatley and Ste-Catherine de
Hatley**

PUBLIC NOTICE is hereby given, in accordance with Article 607 of the Municipal Code by the undersigned André Martel, Secretary-Treasurer of the *Régie Incendie Memphrémagog Est* :

THAT the Board of the *Régie Incendie Memphrémagog Est* adopted by resolution, at a special meeting on March 15, 2021, the Loan By-law No. 2021-01 of the *Régie Incendie Memphrémagog Est* decreeing a maximum expenditure in the amount of SEVEN HUNDRED AND FORTY-SEVEN THOUSAND DOLLARS (\$747,000) in order to finance the acquisition of respiratory apparatus services vehicle, combat clothing, updating of the air compressor at fire station 1 and upgrading of the communication system over a period of no more than TEN (10) years.

THAT any concerned taxpayer has the right to object to the approval of this by-law by transmitting a written objection to the *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation* within thirty (30) days of the publication of this notice.

Donné à Hatley, le 16 mars 2021

André Martel
Secrétaire-trésorier
Régie incendie Memphrémagog Est



Régie incendie
Memphrémagog Est

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
RÉGIE INCENDIE MEMPHRÉMAGOG EST

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Règlement d'emprunt #2021-01 décrétant une dépense maximum au montant de SEPT CENT QUARANTE-SEPT MILLE DOLLARS (747 000 \$) afin de financer l'acquisition d'appareil respiratoire, de véhicule des services, d'habits de combats, de la mise à jour du compresseur à air de la caserne 1 et de la mise à niveau du système de communication sur une période d'au plus DIX (10) ans.

Je soussigné(e) _____, secrétaire-trésorier de la municipalité de _____, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public relatif au règlement d'emprunt n° 2021-01 de la Régie incendie Memphrémagog Est au bureau de la municipalité, étant membre de ladite Régie.

En foi de quoi je donne ce certificat ce _____ mars 2021,

—

Secrétaire-trésorier de la municipalité membre

Prière de procéder à l'affichage du présent avis et retourner le certificat de publication à dg@municipalithatley.com au plus tard le 22 mars 2021.